

La Provence
Mardi 4 novembre 2025

Annonces légales

Contact : 04 91 84 46 06 - al@laprovence-medias.fr
www.laprovence-marchespublics.com
Habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

VENTES AUX ENCHERES

Cabinet de la SCP d'AVOCATS FORTUNET & ASSOCIES,

10 rue du Roi René - Hôtel Fortin de Montréal
84000 ALENÇON (Tél. 04.90.34.35.00)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR LICITATION EN DEUX LOTS

UN APPARTEMENT sis à ALENÇON (84000),
RESIDENCE LE MAZARIN, 9 Avenue Mazarin

UN GARAGE sis à ALENÇON (84000),
RESIDENCE LA CARDINALE, Rue Jean-Jacques Rousseau

LE JEUDI 10 DECEMBRE 2025 A 14 HEURES, à la Barre du Tribunal Judiciaire d'ALENÇON, au Palais de Justice de ladite ville sis 2 boulevard Limbert, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE :

- COMMUNE D'ALENÇON (84000) dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE LE MAZARIN, 9 Avenue Mazarin cadastré Section EX n° 67 pour 00 ha 04 a 66 ca, Section EX n° 253 pour 00 ha 06 a 46 ca et Section EX n° 300 pour 00 ha 10 a 07 ca ;

LOT SOUS-LOT (73) : Appartement de 90,50 m² au 2ème étage du Bât C - Entrée N°9,

- COMMUNE D'ALENÇON (84000) dans un immeuble en copropriété dénommé RESIDENCE LA CARDINALE sis à ALENÇON (84000), Rue Jean-Jacques Rousseau reportant celui de cadastre Section EZ n° 242 pour 00 ha 04 a 80 ca,

LOT VINTO-DEUX (22) : Garage de plain-pied au nord de la résidence.

Occupation : Les deux biens sont inoccupés.

Valeur de l'impeusement : 02 DECEMBRE 2025 DE 11 H A 12 H

Appel à soumission : MISE A PRIX : 800.000,00 EUROS - CENT MILLE EUROS

Avec faculté de baisse au quart, puis de moitié en cas de concurrence d'enchères

Garage : MISE A PRIX : 15.000,00 EUROS - QUINZE MILLE EUROS

Avec faculté de baisse au quart, puis de moitié en cas de concurrence d'enchères

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un Avocat inscrit au Barreau d'ALENÇON. Tout enchérisseur devra remettre, préalablement à toute enchère, entre les mains de son Avocat, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque libellé à l'ordre du Bailleur de l'objet des enchères, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €, et LA CAUTION DES CONDITIONS DE VENTE a été déposée au Greffe du Tribunal Judiciaire d'ALENÇON ou tout acquéreur éventuel peut le consulter ou au cabinet de la SCP FORTUNET & ASSOCIES.

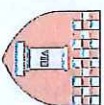
LES FRAIS faits pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix, par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

Pour tous autres renseignements, s'adresser :
- Au Cabinet de la SCP d'AVOCATS FORTUNET & ASSOCIES, poursuivant la vente,
- Sites Internet : www.fortunet.fr

Signé : SCP FORTUNET & ASSOCIES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la procédure de déclaration
de projet pour l'extension de l'entreprise Plastiscop
et emportant mise en compatibilité
du Plan Local d'Urbanisme de UCHAUX



Par arrêté municipal N° 2025-160 BIS en date du 09 octobre 2025, Monsieur le Maire d'Uchaux a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet pour l'extension de l'entreprise Plastiscop et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de UCHAUX du LUNDI 3 NOVEMBRE 2025 à 9 heures au VENDREDI 5 DECEMBRE 2025 à 17 heures, soit pendant 33 jours consécutifs.

Par décision N°E25000100/84 du 22/08/2025, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné Madame Justine DESFOUR, fonctionnaire territorial, en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Guy BEUGNIN en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, pour conduire l'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet d'extension de l'entreprise Plastiscop emportant mise en compatibilité du PLU d'Uchaux.

Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de la Commune d'Uchaux, - Hôtel de ville - Place de la Mairie - 84100 UCHAUX. La personne responsable du projet est la Commune d'Uchaux, représentée par Monsieur le Maire d'Uchaux (Hôtel de ville - Place de la Mairie - 84100 UCHAUX). Le public pourra recueillir toute information utile sur ce projet auprès de la Commune d'Uchaux, aux jours et heures d'ouverture au public.

La procédure de déclaration de projet, engagée par la Commune d'Uchaux par arrêté municipal du 3 juillet 2025, vise à déclarer l'intérêt général et emporter mise en compatibilité de son Plan Local d'Urbanisme, pour permettre la réalisation du projet d'extension de l'entreprise Plastiscop sur son territoire.

La mise en compatibilité du PLU d'UCHAUX consiste à étendre la zone économique UX sur 0,68 hectare, et ce en reclassant une parcelle se situant actuellement en zone agricole A en zone économique UX du PLU afin de permettre l'extension de l'entreprise Plastiscop et la sécurisation de l'accès à l'entreprise par la voie départementale RD 11.

Par délibération du 3 octobre 2025, le Conseil municipal de la commune d'Uchaux a acté la décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale du projet, suite à l'avis conforme rendu le 11 septembre 2025 par l'autorité environnementale (MRAE PACA) après examen au cas par cas. Les informations environnementales sont comprises dans la notice explicative figurant au dossier d'enquête publique.

ANNONCES LEGALES

Le dossier d'enquête publique, dans sa version papier, ainsi qu'un registre papier des observations, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête publique, en Mairie d'Uchaux (Hôtel de ville - Place de la Mairie - 84100 UCHAUX), aux jours et heures habituels d'ouverture au public (exceptés les jours fériés) à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures et les mercredis de 8 heures à 12 heures. Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie aux mêmes jours et heures.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://www.uchaux.fr/>

Le public pourra adresser ses observations écrites à Madame le Commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique, selon les modalités suivantes :

- dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie d'UCHAUX, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- soit par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : mairie d'UCHAUX, Place de la Mairie - 84100 Uchaux,
- soit par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : enqueteurpublique@uchaux.fr

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire de la Commune d'Uchaux.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et/ou orales, en Mairie d'Uchaux (Hôtel de ville - Place de la Mairie - 84100 UCHAUX), aux dates et heures suivantes :

- Le LUNDI 3 NOVEMBRE 2025 de 9h00 à 12h00,
- Le MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025 de 9h00 à 12h00,
- Le VENDREDI 5 DECEMBRE 2025 de 14h00 à 17h00.

Les observations du public écrites et orales devront être déposées avant la clôture de l'enquête publique, soit le vendredi 5 décembre 2025 à 17 heures, pour être recevables.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire d'Uchaux le dossier d'enquête accompagné du registre et des documents annexes, avec son rapport, son avis et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport, l'avis et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en Mairie d'Uchaux aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la Commune (<https://www.uchaux.fr/>) et en préfecture de Vaucluse aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte de l'avis des Personnes Publiques Associées, du public ou du commissaire-enquêteur, sera soumis à l'avis par délibération du Conseil municipal de la Commune d'Uchaux, susceptible de déclarer d'intérêt général le projet d'extension de l'entreprise Plastiscop et de décider la mise en compatibilité du PLU d'UCHAUX pour permettre la réalisation de ce projet.